



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le - 9 MAR, 2023

ID : 033-213301435-20230206-2023_005-DE

SLOW

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 01/02/2023
Date d'affichage de la convocation : 01/02/2023
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 06/02/2023

Délibération n° 2023-005

Lundi 6 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le six du mois de février à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier février deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD - Benoit DULAU - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF
Hélène BURESI procuration à Benoit DULAU
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD
Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT

Absent(s) excusé(s) : Isabelle BERNADET – Hélène BURESI – Elvira MOMMERT – Mathieu OLIVEIRA – Maribel SOARES

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Vincent TRISTRAM

**DELIBERATION PORTANT RESTES A REALISER 2022
BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu l'exercice 2022 du budget de la commune,
Vu les courriers d'attributions de subventions sur les projets de 2022,

Le Conseil municipal,
Monsieur le Maire rappelle que :

Le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (dite loi ATR). Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses de fonctionnement, pour les communes de moins de 3500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre

de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;

- en recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire pour l'ensemble des collectivités locales ;
- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette au 31 décembre de l'exercice.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2022 étant intervenu le 31 décembre 2022, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023, lors du vote du budget primitif.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **1 972 879,96€** ;
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **609 546,97€** ;
- En annexe, le détail des Restes à Réaliser 2022 en investissement.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les états des restes à réaliser suivants : détails annexés à la présente le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **1 972 879,96€** et le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **609 546,97€** ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'Exercice 2023.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le - 9 MAR. 2023

ID : 033-213301435-20230206-2023_005-DE

ANNEXE DÉLIBÉRATION n°2023-005

Etats des Restes à Réaliser 2022

Opérations	Articles	Objet	Tiers	RAR 2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
37	1321	DSIL – Extension groupe scolaire	Préfecture de la Gironde	104 316,11€
37	1321	DSIL – Rénovation énergétique Aile Ouest de l'Ecole	Préfecture de la Gironde	19 391,12€
37	1321	DETR - Extension groupe scolaire	Préfecture de la Gironde	127 050,00€
32	1321	DETR – Restaurant du port	Préfecture de la Gironde	122 500,00€
32	1321	Etude Château des 4 fils Aymon	DRAC	4 100,00€
37	1323	Programme d'école contractualisée	Département de la Gironde	47 500,00€
37	1323	Informatisation des classes nouvelles	Département de la Gironde	2 100,00€
33	1328	Travaux rue de la Redoute	SIAEPA	161 000,00€
32	1328	Aménagement du Lotissement Vallon de la Minoterie	SAS Ranchère	21 589,74€
			TOTAL	609 546,97€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
22	2031	Procédure de reprise des terrains communs	Groupe ELABOR	6 528,00€
32	21318	Bureau de contrôle Restructuration Bâtiment du port et annexes	SOCOTEC	492,00€
32	21318	MOE Restructuration Bâtiment du port et annexes	ZARUBA	37 150,19€
32	21318	Travaux Restructuration Bâtiment du port et annexes	Ensemble des Lots	1 444 149,18€
37	21312	MOE Extension du groupe scolaire	APARD	14 837,76€
37	21312	Travaux Extension du groupe scolaire	Ensemble des lots	458 080,03€
32	21318	MOE Restauration du Château des 4 Fils AYMON	Architecture Patrimoine	11 642,80€
			TOTAL	1 972 879,96€